

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3972-2016

Date : 15 février 2017

HEURE	REMARQUES
8 h 59	Reprise de l'audience du 14 février 2017
8 h 59	Lecture du protocole d'ouverture par la greffière-audicière
9 h	Les membres du panel de Gaz Métro se présentent : M. Renault-François Lortie, vice-président Ventes et développement de marché; Mme Stéphanie Trudeau, vice-présidente principale, Réglementation, clients et communautés et M. Dave Rhéaume, directeur, Réglementation et tarification
9 h 02	Présentation du mémoire de Gaz Métro par M. Rhéaume, Mme Trudeau et M. Lortie
9 h 34	Fin de la présentation du mémoire de Gaz Métro par M. Rhéaume, Mme Trudeau et M. Lortie
9 h 34	Questions aux membres du panel de Gaz Métro par M. Laurent Pilotto
10 h 04	Fin des questions aux membres du panel de Gaz Métro par M. Pilotto
10 h 04	Questions aux membres du panel de Gaz Métro par M ^e Simon Turmel
10 h 17	Fin des questions aux membres du panel de Gaz Métro par M ^e Turmel
10 h 17	Question de précision aux membres du panel de Gaz Métro par M. Pilotto
10 h 19	L'audience est suspendue jusqu'à 10 h 45
10 h 46	Reprise de l'audience
10 h 46	Mme Jean invite Mme Julie-Christine Lacombe, coordonnatrice, Plan global en efficacité énergétique et M. Jean-Benoît Trahan, directeur de la réglementation et des budgets, à présenter le mémoire de Gazifère
10 h 47	Présentation du mémoire de Gazifère par Mme Lacombe et M. Trahan
11 h 11	Fin de la présentation du mémoire de Gazifère par Mme Lacombe et M. Trahan
11 h 11	Questions à Mme Lacombe et M. Trahan par Mme Jean
11 h 21	Fin des questions à Mme Lacombe et M. Trahan par Mme Jean
11 h 22	Questions à Mme Lacombe et M. Trahan par M. Pilotto
11 h 39	Fin des questions à Mme Lacombe et M. Trahan par M. Pilotto
11 h 39	Questions à Mme Lacombe et M. Trahan par M ^e Turmel
11 h 47	Fin des questions à Mme Lacombe et M. Trahan par M ^e Turmel
11 h 47	L'audience est suspendue jusqu'à 13 h
12 h 59	Reprise de l'audience

800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier no : R-3972-2016

Date : 15 février 2017

HEURE	REMARQUES
13 h	Mme Jean invite Mme Shahrzad Rahbar, présidente de l'ACIG et Mme Esther Falardeau, analyste, à débiter leur présentation
13 h 01	Présentation du mémoire de l'ACIG par Mme Rahbar et Mme Falardeau
13 h 23	Fin de la présentation du mémoire de l'ACIG par Mme Rahbar et Mme Falardeau
13 h 23	Questions à Mme Rahbar et Mme Falardeau par M. Pilotto
13 h 37	Fin des questions à Mme Rahbar et Mme Falardeau par M. Pilotto
13 h 37	Questions à Mme Rahbar et Mme Falardeau par Mme Jean
13 h 42	Fin des questions à Mme Rahbar et Mme Falardeau par Mme Jean
13 h 42	L'audience est suspendue jusqu'à 14 h
14 h 07	Reprise de l'audience
14 h 07	Les membres du panel de l'UPA se présentent : M. Claude Laniel, directeur général, Les producteurs en serre du Québec; Mme Isabelle Bouffard, directrice, Recherches et politiques agricoles; Mme Laure Vinsant Le Lous, coordonnatrice économie et commerce et M. Cyril Michaud, agent de projet
14 h 08	Présentation du mémoire de l'UPA par M. Laniel, Mme Bouffard, Mme Vinsant Le Lous et M. Michaud
14 h 50	Fin de la présentation du mémoire de l'UPA par M. Laniel, Mme Bouffard, Mme Vinsant Le Lous et M. Michaud
14 h 52	Questions aux membres du panel de l'UPA par M. Pilotto
15 h 10	Fin des questions aux membres du panel de l'UPA par M. Pilotto
15 h 10	Questions aux membres du panel de l'UPA par M ^e Turmel
15 h 14	Fin des questions aux membres du panel de l'UPA par M ^e Turmel
15 h 15	Question aux membres du panel de l'UPA par Mme Jean
15 h 18	L'audience est ajournée au 16 février 2017 à 9 h
	Manon Tremblay, greffière-audicière

PROTOCOLE D'OUVERTURE
AUDIENCE DU 15 FÉVRIER 2017

DOSSIER : R-3972-2016

**Avis sur les mesures susceptibles d'améliorer les pratiques tarifaires actuelles
dans le domaine de l'électricité**

Les régisseurs désignés dans ce dossier sont : **Mme Diane Jean (présidente de la formation), ainsi que M. Laurent Pilotto et Maître Simon Turmel**

Le procureur de la Régie est **Maître Hélène Barriault**

La **demanderesse** est :

MINISTRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES
Représenté par Monsieur Pierre Arcand

Les **participants** à la présente audience sont :

ASSOCIATION COOPÉRATIVE D'ÉCONOMIE FAMILIALE DE QUÉBEC
Représentée par Maître Denis Falardeau

ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS INDUSTRIELS DE GAZ
Représentée par M^o Guy Sarault

ASSOCIATION DES REDISTRIBUTEURS D'ÉLECTRICITÉ DU QUÉBEC
Représentée par Maître Nicolas Dubé

ASSOCIATION DES STATIONS DE SKI DU QUÉBEC
Représentée par Monsieur Yves Juneau

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES CONSOMMATEURS INDUSTRIELS D'ÉLECTRICITÉ
Représentée par Monsieur Jocelyn B. Allard

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUEVABLE
Représentée par Monsieur Jean-François Samray

CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC
Représenté par Monsieur Pierre Vézina

FÉDÉRATION CANADIENNE DES ENTRPRISES INDÉPENDANTES
Représentée par Maître André Turmel

FÉDÉRATION DES CHAMBRE DE COMMERCE DU QUÉBEC
Représentée par Monsieur Stéphane Forget et Monsieur David Laureti

GAZIFÈRE INC.
Représentée par Maître Louise Tremblay

GROUPE DE RECHERCHE APPLIQUÉE EN MACROÉCOLOGIE

Représenté par Maître Geneviève Paquet

HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION

Représenté par Monsieur François G. Hébert

REGROUPEMENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE

Représenté par Maître Franklin Gertler

**REGROUPEMENT NATIONAL DES CONSEILS RÉGIONAUX DE L'ENVIRONNEMENT
DU QUÉBEC**

Représenté par Monsieur Philippe Bourke

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO

Représentée par Maître Hugo Sigouin-Plasse

**STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES ET ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA
POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE**

Représenté par Maître Dominique Neuman

UNION DES CONCOMMATEURS

Représentée par M^e Hélène Sicard

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Représentée par Maître Catherine Rousseau

UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES

Représentée par Maître Marie-Andrée Hotte

Y a-t-il d'autres personnes dans la salle qui désirent présenter une demande ou faire des représentations au sujet de ce dossier?

Je demanderais aux parties de bien vouloir s'identifier à chacune de leurs interventions pour les fins de l'enregistrement.

Aussi, auriez-vous l'obligeance de vous assurer que votre cellulaire est fermé durant la tenue de l'audience. Merci.